

**Délibération n°08**

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
61

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
56

**Nombre de votants :**  
56

**Date de convocation :**  
27 juin 2018

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
11 juillet 2018

**Objet :**  
Parcelle YB63 à Saint-Bonnet-  
Prés-Riom : rachat par la  
commune à l'EPF-Smaf

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à M André CHANUDET
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, a donné pouvoir à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

*Absents :*

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Daniel GRENET

## **Rapport n°08 – Parcelle YB63 à Saint-Bonnet-Près-Riom : rachat par la commune à l'EPF-Smaf**

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération,  
Considérant que l'EPF-Smaf a acquis pour le compte de la communauté d'agglomération la parcelle cadastrée YB 63 d'une superficie de 6000 m<sup>2</sup>, sur la commune de Saint-Bonnet-près-Riom, afin de poursuivre la constitution d'une réserve foncière pour continuer l'aménagement de la zone d'activité au sud du secteur du Grand-Chirol,  
Considérant que cette zone n'est aujourd'hui plus située dans une zone à vocation économique inscrite au SCOT du Pays du Grand Clermont et que le maintien en réserve foncière pour une extension de zone n'est plus justifié,  
Considérant que la commune de Saint-Bonnet-près-Riom propose de racheter par acte administratif ce terrain pour réaliser un Projet d'Intérêt Général,  
Considérant que le prix de cession hors TVA s'élève à 28 243,03 € et que sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 7 075,75 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2018 et une TVA sur marge de 1 415,15 €, soit un prix de cession toutes taxes comprises, de 36 733,93 €,  
Considérant que dès règlement de la commune, l'EPF Smaf remboursera à la communauté les participations versées de 2005 à 2018 pour un montant de 32 988,83 € (25 923,65 € de capital, 748,91 € de frais d'actualisation et 16,27 € de TVA).

### **Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **accepte la vente par l'EPF-Smaf à la commune de Saint-Bonnet-Près-Riom de la parcelle YB63,**
- **accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 4 juillet 2018***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

